

Inscriptions

Modalités d'inscription à l'École Perrin Sainte Trinité

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'École Perrin Sainte Trinité pour la scolarisation de votre enfant. Notre établissement accueille les enfants de la Petite Section de Maternelle (enfants âgés de 3 ans dans l'année civile) au CM2, dans la limite des places disponibles.

Procédure d'Inscription

Prise de Contact et Demande de Dossier :

Vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de l'école par téléphone (04 91 54 15 87) ou par email (contact@perrinsaintetrinite.fr) pour exprimer votre souhait d'inscription.

Un dossier de pré-inscription vous sera alors transmis.

Dépôt du Dossier de Pré-inscription :

Le dossier dûment complété, accompagné des pièces justificatives demandées, devra être retourné au secrétariat de l'école.

Pièces généralement demandées (liste indicative) :

- Fiche de renseignements complétée.
- Photocopie du livret de famille (pages parents et enfant concerné).
- Photocopie du carnet de santé (pages vaccinations).
- Justificatif de domicile récent.

Pour les inscriptions en cours d'année ou à partir du CP :

- Certificats de scolarité des années précédentes, bulletins scolaires.
- Photos d'identité récentes de l'enfant.
- Chèque de frais de dossier (si applicable).

Entretien avec le Chef d'Établissement :

Après étude du dossier, un rendez-vous vous sera proposé avec le Chef d'Établissement. Cet entretien est un moment privilégié d'échange pour :

- Vous présenter l'école, son projet éducatif et son fonctionnement.
- Faire connaissance avec votre enfant (la présence de votre enfant est obligatoire) et comprendre vos attentes.
- Répondre à vos questions.

Décision d'Admission :

Suite à cet entretien et en fonction des places disponibles, la décision d'admission vous sera communiquée.

Confirmation de l'Inscription :

L'inscription devient définitive après le retour des documents administratifs et financiers complétés et signés, et le règlement des frais d'inscription et/ou des arrhes.

Critères d'Admission :

- Adhésion de la famille au projet éducatif de l'établissement.
- Motivation de la famille et de l'enfant.
- Priorité éventuelle aux fratries, aux enfants du quartier, etc. (selon la politique de l'école).
- Capacité de l'école à répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

Contributions Familiales (Frais de Scolarité)

En tant qu'établissement privé sous contrat, l'État prend en charge la rémunération des enseignants. Cependant, les frais de fonctionnement (entretien des locaux, personnels OGE, investissements pédagogiques, etc.) sont à la charge des familles.

Le montant des contributions familiales (frais de scolarité) et des éventuels frais annexes (cantine, garderie, etc.) vous sera communiqué lors de la procédure d'inscription. Des réductions peuvent être appliquées sous certaines conditions (ex: pour les fratries). Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat.